



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARR_0518_2026

acte publié le 10.08.2026

ARRÊTÉ DU MAIRE**ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
7 RUE DU COUDRAY
549 AH N°51**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
VU la demande d'alignement de Maître Stéphane PELFRENE relative à la propriété sise 7 rue Du Coudray cadastrée 549 section A H n° 51 à Pont-Audemer,
VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne le parcelle cadastrée 549 section A H n° 51 bordant la rue du Coudray (V.C. n° 34).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 10 août 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS